

Communiqué de presse

Le WiFi câblé : la solution pour une connexion Internet maximale dans tout le logement

Paris, le 25 mars 2025 – Alors qu'un internaute sur deux (55 %) déclare ne pas pouvoir se passer d'internet pendant plus d'une journée, comme l'a révélé le 20 mars le dernier baromètre du numérique du CREDOC¹, avoir une bonne connexion chez soi est devenue indispensable.

C'est pourquoi les acteurs de la filière électrique se mobilisent et lancent le « WiFi câblé », la solution pour apporter une connexion Internet maximale partout dans le logement et profiter pleinement de son abonnement fibre pour tous les usages du foyer. Facile à installer, adaptable et universelle, cette installation a vocation à répondre durablement aux besoins de connexion dans le logement.

Des difficultés persistantes de connexion malgré la généralisation de la fibre

Alors que 75 % des abonnements internet sont désormais en fibre optique², **45% des personnes en emploi ou en études indiquent être gênées par leur connexion internet** pour télétravailler ou étudier³.

Dans un contexte de multiplication des usages dans le logement - développement du télétravail, télémedecine, téléenseignement, jeux vidéo en ligne, TV connectée, streaming, domotique, IRVE connectée ... - **une bonne connexion est devenue cruciale.**

Avec seulement une box Internet distribuant Internet par le WiFi, le signal Internet **se dégrade fortement, en s'éloignant de la box, du fait de la distance, de la présence d'obstacle ou en cas d'usages simultanés. Les occupants du logement se retrouvent pénalisés et ne peuvent pas bénéficier pleinement de leur abonnement fibre.**

Le WiFi câblé, une connexion maximale partout et pour tous, facile à installer et pérenne

En diffusant **un signal WiFi via des prises murales Ethernet desservies par un réseau câblé** (câble Grade 2 TV ou Grade 3 TV), le WiFi câblé apporte **un débit maximal dans toutes les pièces du logement** et pour tous les besoins du foyer, sans conflit d'usage, permettant de profiter pleinement de son abonnement fibre.

Avec l'obligation réglementaire depuis 2016⁴ de câbler chaque logement neuf d'un réseau de communication, ce sont **désormais entre 10% et 20% des foyers qui peuvent avoir simplement accès au WiFi câblé, en installant une prise Ethernet avec WiFi intégré ou en branchant une borne WiFi** sur les prises Ethernet existantes.



Prise Ethernet avec WiFi intégré



Prise Ethernet avec borne WiFi

¹ Baromètre du Numérique, Crédoc, mars 2025

² Marché du haut et du très haut débit fixe, ARCEP, mars 2025

³ Sondage « Les Français et la qualité de leur connexion à internet », OpinionWay pour IGNES, décembre 2020

⁴ [Arrêté du 3 août 2016 relatif à l'application de l'article R. 111-14 du code de la construction et de l'habitation](#)

Communiqué de presse

Si le logement n'est pas encore équipé d'un réseau numérique, l'installation par tout électricien qualifié est rapide et facile, sans dégradation de l'esthétique du logement. Différentes configurations sont possibles pour s'adapter à tous les budgets.

En outre, certaines opportunités peuvent constituer le moment pour réaliser l'installation du WiFi câblé : rénovation du logement, emménagement, travaux sur l'installation électrique, passage au télétravail ...

Il s'agit d'une **solution pérenne**. Elle s'adapte ainsi à l'agencement d'un logement et à ses évolutions, au gré des envies ou des besoins de l'occupant. L'installation est **technologiquement universelle** : elle est indépendante de l'opérateur et de la box et compatible avec tous les équipements connectés. En cas de changement de box, pas besoin de reconfigurer les équipements connectés. L'utilisateur garde la liberté de choisir son fournisseur d'accès internet ou sa box, sans contrainte.

Une mobilisation des acteurs du WiFi câblé

Afin de promouvoir le WiFi câblé auprès du grand public et mobiliser les professionnels, la filière électrique, et leurs partenaires, **initie une série d'actions de sensibilisation** avec le **lancement d'un site dédié** et une **campagne sur les réseaux sociaux**.

Le site www.promotelec.com/wifi-cable/ propose les clefs pour comprendre le WiFi câblé, réaliser un diagnostic de connexion de son logement, optimiser son réseau WiFi, et pour répondre à toutes les questions sur cette innovation.

Durant plusieurs semaines, une campagne de sensibilisation est organisée sur les réseaux sociaux et une websérie sera diffusée sur Youtube en partenariat avec l'électricien préféré des Français, Nicolas PAUL.

Comment fonctionne le WiFi câblé ?

Le WiFi câblé consiste à démultiplier les points d'accès WiFi au sein du logement à partir des prises Ethernet du réseau numérique. Ce réseau numérique est l'installation dans le logement qui, à l'image de l'installation électrique, distribue à travers un réseau de câbles Ethernet (Grade 2 TV ou Grade 3 TV) et un tableau de communication les signaux internet, TV et téléphone pour bénéficier d'une bonne qualité de connexion dans toutes les pièces pour tous vos usages.

Ne pas confondre : WiFi Câblé, répéteur et CPL

Répéteur WiFi : il répète le signal WiFi de la box Internet, avec comme limite qu'il répète un signal susceptible d'être déjà dégradé et instable, n'offrant pas le bénéfice escompté.

CPL (Courants porteurs en ligne) : le signal est véhiculé par le réseau électrique. Son degré de stabilité est très variable, du fait d'une sensibilité aux parasites électriques, et sa latence (délai de transmission) importante.

Communiqué de presse

À propos d'IGNES :

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. L'Alliance est constituée de 45 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 100 milliards d'euros et 300 000 emplois dont 100 000 en France. L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.

A propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises). Elle représente à ce titre : • 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés • 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes • 60 000 apprentis formés dans le bâtiment • Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

A propos de COEDIS :

COEDIS représente et défend les intérêts des Distributeurs d'Équipements et Solutions Électriques, Génie Climatique et Sanitaires. Elle promeut leur diversité, renforce son expertise et accompagne l'évolution des métiers qu'elle incarne, dans un contexte aux forts enjeux environnementaux et sociétaux. COEDIS représente un marché de 15 milliards d'euros, soit 85 % du marché global, et fédère 380 entreprises qui possèdent 4 000 agences et showrooms et emploient 37 500 salariés.

A propos de la FFIE :

La FFIE (Fédération Française des Intégrateurs Électriciens) est une fédération professionnelle fondée en 1924, membre de la Fédération Française du Bâtiment. Elle représente la moitié du secteur de l'intégration de solutions électriques avec plus de 8 000 entreprises adhérentes, dont une large majorité de PME, et 150 000 actifs qui génèrent plus de 20 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Elle remplit une mission de représentation, de défense et de promotion des entreprises affiliées, à l'échelon national et européen. Les domaines d'intervention de ses professionnels sont variés et nombreux au cœur des transitions énergétique, numérique et démographique : la gestion technique des bâtiments, les infrastructures de recharge des véhicules électriques (bornes IRVE), l'autoconsommation, le photovoltaïque, l'éclairage, la sécurité électrique, le confort thermique, les réseaux de communication, l'énergie, les automatismes et la maintenance électrique.

A propos de PROMOTELEC :

Seul espace dédié aux discussions sur les usages durables, performants et bas carbone de l'électricité, Promotelec est une association d'intérêt général, créée en 1962, qui réunit à la fois les acteurs de l'électricité, du bâtiment, et des associations de consommateurs, et dont le positionnement est axé sur des enjeux de société (sécurité électrique, performance énergétique du bâti, valorisation des matériaux durables et renouvelables, promotion de la domotique et des objets connectés, adaptation des logements au vieillissement de la population et à la dépendance). Promotelec informe et accompagne à la fois les particuliers, les professionnels et les collectivités locales dans la conception et la réalisation de leurs projets d'amélioration de l'habitat, dans le neuf ou l'existant, aussi bien dans le parc public que dans le parc privé. Les membres de Promotelec : ANAH, CAPEB, CDI-FNAIM, CINOVA, COEDIS, EDF, ENEDIS, FAMILLES DE FRANCE, FEDELEC, FFB, FFIE, FFMI, FIEEC, FNCCR, FPI, GROUPE ATLANTIC, IGNES, INTUIS, PÔLE HABITAT FFB, QUALIFELEC, SAINT-GOBAIN, SYCABEL, UNA3E-CAPEB et USH.

A propos du SYCABEL :

Le SYCABEL est l'organisation professionnelle des fabricants de câbles électriques et de communication et d'accessoires de câbles implantés en France. Il rassemble toute l'expertise dans les domaines des infrastructures de communication et d'énergie électrique, du bâtiment, de l'industrie. Il anime les actions collectives indispensables au développement d'un secteur industriel innovant, fortement impliqué dans les transitions énergétique et numérique. Chiffres 2023 : 25 adhérents (PME, ETI et Leaders mondiaux, CA de 3,6 milliards € dont 54 % à l'export, 7000 emplois sur 60 sites.